

millions en 1971, tandis que la valeur au prix coûtant des propriétés et des installations a atteint 4,662.1 millions de dollars en 1971 contre 4,287.7 millions un an plus tôt. L'énergie disponible est passée de 51,058 millions de kWh en 1969 à 56,166 millions en 1970 et à 58,334 millions en 1971. En 1971, l'appel maximal de puissance a atteint 9,173,000 kW, soit 3.3% de plus que l'année précédente.

La plupart des futures centrales importantes au Québec seront hydro-électriques. Les prochaines mises en service au calendrier sont celles d'un groupe de 36,600 kW à la centrale de Rapide-des-Îles en 1973 et de l'aménagement Manic 3 (1,176,000 kW) en 1975-76.

Des travaux considérables ont été effectués au cours de l'année dans le cadre du projet hydro-électrique de la baie James. Sous la direction de l'Hydro-Québec et d'un certain nombre d'autres compagnies et sociétés d'experts-conseil, environ 1,300 hommes secondés de 20 hélicoptères et 15 hydravions ont effectué des levés complets de la région. Il fallait recueillir une masse énorme de données hydrologiques, géographiques, topographiques et autres afin de déterminer la faisabilité de l'aménagement de la région. En décembre, l'Hydro-Québec et la Société de développement de la baie James ont reçu trois rapports traitant des diverses possibilités d'aménagement des rivières québécoises qui se jettent dans la baie James et du coût estimatif de chaque aménagement. Les cinq principales rivières qui ont été étudiées sont les rivières Nottaway, Broadback, Rupert, Eastmain et La Grande. On évalue le potentiel hydro-électrique de la région à quelque 15,000,000 kW, soit environ le triple de celui de l'aménagement des chutes Churchill.

L'Hydro-Québec a également effectué au cours de l'année des études approfondies sur un certain nombre d'emplacements de moindre envergure, notamment sur la rivière Chamouchouane, où le potentiel s'élève à plus de 600,000 kW, et sur la rivière Moisie dont le potentiel pourrait atteindre 1,800,000 kW si une petite partie des eaux de la rivière Kaniapiskau y étaient dérivées. On a également poursuivi les expériences en vue de l'aménagement d'un complexe de pompage et de production d'électricité à Saint-Joachim, sur les bords du Saint-Laurent, près de Québec. Cette centrale aura un jour un rendement utile de 3,700,000 kW pendant les périodes de pointe.

La principale réalisation dans le secteur des lignes de transport en 1971 a été l'achèvement de la première des trois lignes de 735 kV qui relieront le complexe des chutes Churchill aux postes de Manicouagan et de Micoua. La ligne de transport de 735 kV de l'Hydro-Québec est raccordée au réseau de transport de la Churchill Falls à la limite du Labrador, soit 152 milles au nord de Sept-Îles. L'Hydro-Québec a également installé quelque 700 milles de lignes de distribution pour porter la taille totale de son réseau à plus de 43,000 milles de circuit. Les tensions de ces lignes vont de 4 à 25 kV.

**Ontario.** La presque totalité de l'énergie électrique produite dans la province provient des centrales de la Commission hydro-électrique de l'Ontario, le plus important organisme de production et de distribution d'énergie électrique du Canada. L'aménagement hydraulique le plus important de la province est celui de Queenston, sur la rivière Niagara, où les centrales électriques Sir Adam Beck - Niagara n<sup>os</sup> 1 et 2, ainsi que la centrale à accumulation par pompage, qui leur est rattachée, ont une puissance globale de 1,814,950 kW.

L'Ontario a une puissance thermo-électrique supérieure à celle de toute autre province du Canada; la puissance installée au début de 1972 s'élevait à 7,984,000 kW, soit environ 50% du total national. La centrale Lakeview de l'Hydro-Ontario, à Toronto, avec sa puissance installée de 2,430,000 kW, est la plus importante centrale thermique du Canada. La centrale Lambton, près de Sarnia, a atteint sa puissance prévue de 2,000,000 kW en 1970. À l'exception de la centrale Lennox, actuellement en construction, les usines thermiques de l'Ontario à combustibles fossiles emploieront le charbon.

La Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario, organisme constitué, est une entreprise publique financièrement autonome dotée de pouvoirs étendus relativement à la distribution d'électricité dans toute la province. Son autorité provient d'une loi provinciale adoptée en 1906 pour faire suite aux recommandations préconisant la conservation et l'utilisation des ressources hydrauliques de l'Ontario au profit de la population de la province. La Commission fonctionne actuellement en vertu de la Loi sur la Commission de l'énergie électrique (S.O. 1970, chap. 354, version modifiée). Elle peut compter de trois à six membres, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Deux des commissaires peuvent être membres du conseil exécutif de la province.

Le principe fondamental régissant les opérations financières de la Commission, et des